

Concertation au titre du code de l'urbanisme sur le projet de réaménagement de l'avenue du Médoc et du carrefour
Cantinolle

Compte rendu réunion publique du 18 février 2020 - à Eysines
pour le secteur Vigean jusqu'à rue de la Pompe au Bréteil

La réunion publique a débuté à 19h15 par l'introduction du projet par Serge Tournerie, conseiller municipal voirie et mobilité de la ville d'Eysines, élu métropolitain :

Ce projet a été initié à la demande de la commune depuis quelques années. M. Tournerie a rappelé les objectifs de l'étude, celle-ci représentant un support à la discussion lors de la réunion de ce soir.

M. Falgère a présenté le caractère réglementaire de la concertation, au titre du Code de l'urbanisme, dans la mesure où l'estimation de l'aménagement dépasse un certain seuil financier.

Etaient présents pour cette présentation :

M. Tournerie – mairie d'Eysines – conseiller municipal- Voirie mobilité- élu métropolitain

Mme Frénais – mairie d'Eysines - 1^{ère} adjointe – aménagement urbain

M. Falgère – Bordeaux Métropole

Mme Lanau- Bordeaux Métropole

Présentation des 3 études préliminaires du carrefour Cantinolle par M. Falgère.

Intervention N°1 :

« Quel est le coût de chacun des giratoires ? »

Réponse de Bordeaux Métropole : Les montants des trois giratoires sont sensiblement identiques. Le giratoire d'un rayon de 30m coûte environ 2.1M€ HT et les deux autres 1.9M€ HT.

Intervention N°2 :

« La commande est passée mais est-ce que la mairie acceptera de payer les travaux ? »

M. Falgère : Le financement de ce projet est basé sur les Contrats de co-développement (contrat de CoDev) passés entre la ville d'Eysines et Bordeaux Métropole, dont l'objet est négocié tous les 3 ans. Les études du carrefour Cantinolle et de l'avenue du Médoc sont financées sur ce contrat de CoDev (2018-2020) jusqu'au stade de l'avant-projet (AVP).

La poursuite des études et le financement des travaux feront l'objet d'une nouvelle négociation lors des prochains contrats de co-développement.

M. Tournerie : Le projet est initié et ne sera pas remis en cause.

Intervention du public N°3 :

« Vous annoncez un flux existant d'environ 15 000 véhicules dans le carrefour Cantinolle. Avez-vous fait des projections de circulation sur les prochaines années, avec l'augmentation potentielle du trafic ? Avez-vous vérifié que les études répondront quand même au besoin s'il n'est plus d'actualité ? »

M. Falgère : Il n'y a pas eu de projection de trafic, d'autant plus que l'impact d'un certain nombre de projets futurs ne peut pas être anticipé.

Intervention du public N°4 :

« Les poids lourds recommencent à circuler sur l'avenue du Médoc. »

M. Tournerie : En effet, alors qu'elle est interdite.

Intervention du public N°5 :

« Avez-vous fait des simulations avec l'arrivée du tram ? »

M. Falgère : Pas encore.

M. Tournerie : L'objectif est de transformer les routes en des avenues urbaines.

M. Falgère indique que le projet global est estimé sommairement à 10 millions d'euros.

Intervention du public n°6 :

« La taille du giratoire (1^{ère} proposition) est grande et les 2 autres propositions paraissent encore plus grandes que la 1^{ère}. N'est-ce pas trop grand ? »

M. Falgère : Le 1^{er} giratoire fait 30 m (sous-entendu de rayon), ce qui correspond au giratoire route de Lacanau, situé à proximité. Les 2 autres solutions sont basées sur la réunion de 2 plus petits giratoires, de 25 m de rayon chacun. Ces giratoires sont dimensionnés pour absorber le flux de véhicule qui se veut important.

Intervention du public N°7 :

« Le stationnement (dans le carrefour Cantinolle) proposé va servir de parc relais ? »

M. Falgère : Nous avons conscience de cette problématique. Des solutions seront étudiées pour éviter qu'il serve de parking relais.

Intervention du public N°8 :

« Avec les nouvelles constructions, le nombre de voitures va augmenter et l'ensemble aura un aspect très minéral. »

M. Falgère : L'étude prévoit beaucoup d'espaces verts à la fois sur Cantinolle et avenue du Médoc.

Intervention du public n°9 :

« Il y a la déviation du Taillan. A-t'elle été prise en compte ? Quel sera son impact ? »

M. Falgère : L'impact de la déviation du Taillan sera pris en compte à l'avancement de l'étude.

M. Tournerie : Une étude dynamique sera faite à la fin de la phase projet.

Présentation de l'étude réalisée pour l'avenue du Médoc, depuis le carrefour de Cantinolle jusqu'à l'entrée de l'échangeur 7, au Vigean.

La ville précise qu'un bassin de retenue sera réalisé au niveau du carrefour de la rue Olivier de Serres avec l'avenue du Médoc ainsi qu'une aire de stationnement.

Intervention du public n°10 :

« Le projet a-t-il un impact foncier sur la zone maraîchère ? »

M. Falgère : le projet a un impact minime de 1 à 2m sur les terrains de la zone maraîchère, essentiellement afin de rétablir les fossés.

Intervention du public N°11 :

« Quel est l'impact de la voie verte sur la zone maraîchère ? »

M. Falgère présente le profil en travers détaillant la place prise par la voie verte, colorée en jaune, et les bandes colorées en vert, représentant les espaces verts ou le rétablissement des fossés.

Intervention du public N°12 :

« Est-ce que les feux piétons à la demande sont conservés ? »

M. Tournerie : le feu appel piéton sera conservé pour sécuriser les traversées à proximité du collège.

Intervention du public N°13 :

« Vous envisagez de mettre en place des bancs, des fontaines à eau, ... cependant il n'y a pas de toilettes publiques sur le secteur du Vigean. »

La ville a pris note de la demande.

Intervention du public N°14 :

« Le trottoir est transformé en voie verte. Où vont circuler les personnes à mobilité réduite (PMR) ? »

M. Falgère : Un profil en travers de l'avenue du Médoc est détaillé pour expliquer la distribution de la voie verte et du stationnement, d'un côté de la chaussée, et le stationnement et le trottoir de 1,50m de l'autre côté. Une voie verte est un espace partagé de 3 m de large, entre les piétons et les cyclistes.

Intervention du public N°15 :

« Est-il prévu un aménagement paysager ? »

M. Falgère : Des espaces verts s'inséreront dans certains espaces et seront complétés par des arbres d'alignement, en alternance avec les places de stationnement.

Intervention du public N°16 :

« Le restaurant le Régent aura une sortie ? »

M. Falgère : L'accès vers les hôtels et le restaurant est proposé en entrée et sortie. Il sera probablement ajusté avec la Direction Interdépartementale des Routes Atlantique (DIR Atlantique) car cet aménagement réduit la file d'insertion à la rocade.

Intervention du public N°17 :

« Il manque du stationnement dans le secteur de la croix du Vigean. »

M. Falgère et M. Tournerie : On conserve le stationnement actuel. En revanche, il n'est pas prévu de stationnement supplémentaire au niveau de la croix du Vigean.

Il est proposé de faire figurer cette remarque sur le site de la participation.

Intervention du public N°18 :

« Est-ce que le stationnement réglementé est possible dans la zone des commerces afin d'éviter le parking à la journée ? »

M. Tournerie : Cela peut être testé à certains endroits pour permettre une rotation des véhicules.

Intervention du public N°19 :

Demande d'un commerce d'avoir une vue plus détaillée au droit de celui-ci.

Intervention du public N°20 :

« Une voie verte est un espace piéton ou cycliste ? »

M. Falgère : C'est un espace commun, où le piéton est prioritaire par rapport au cycliste.

Intervention du public N°21 :

« Au sujet de la séquence 2, tronçon 3, on observe déjà un problème de stationnement causé par les nouvelles résidences. Est-ce que l'aménagement prévoit suffisamment de stationnement ? »

M. Falgère : Il y a environ 56 places qui sont prévues sur 250 m de linéaire aux abords des résidences.

« Sur 250 m, c'est très étalé et assez éloigné des logements... »

Mme Frénais : Des places de stationnement ont été construites avec les résidences mais beaucoup de places ne sont pas occupées car payantes. Il y a un travail entre la ville et les bailleurs et des solutions ont été proposées pour utiliser ces places.

M. Falgère : Le stationnement sur domaine public ne peut pas compenser le non usage des places proposées dans les résidences.

« Comment pensez-vous réduire la vitesse, apaiser la circulation sur une voie aussi rectiligne ? »

Mme Lanau : La voie actuelle est à 11 m de large. L'objectif du projet est de réduire cette voie à 6m, c'est-à-dire 2x3m, et soit, de la bordurer, soit d'y insérer du stationnement longitudinal qui augmentera l'effet paroi. De plus, les aménagements des carrefours permettront de limiter les accélérations.

Intervention N° 22 :

« Est-il projeté de poursuivre la ligne D du tramway vers le Taillan ? »

M. Falgère : Je ne suis pas le chef de projet de cette opération. Le tracé de l'extension est une décision politique qui fera suite à une concertation.

Intervention N°23 :

« Quels seront les matériaux pour cet aménagement ? Attention aux matériaux qui peuvent nuire aux riverains (vibrations, bruit, ...) »

M. Falgère répond qu'à ce stade de l'étude le choix des matériaux n'est pas encore fait.

Intervention N°24 :

« Est-ce que les poteaux électriques seront conservés ? »

M. Tournerie précise que comme pour tout projet sur la commune, l'enfouissement de tous les réseaux électriques (France Telecom, éclairage public, ...) sera réalisé.

Intervention N° 25 :

« Est-ce que les mouvements actuels seront maintenus ? »

M. Tournerie précise que tous les mouvements seront conservés sauf les mouvements de tourne à gauche au niveau du carrefour de Cantinolle qui sont actuellement dangereux.

Intervention N° 26 :

« Sera-t-il fait quelque chose pour les panneaux publicitaires qui polluent le paysage dans le secteur du Vigean ? »

M. Tournerie et Mme Frénais précisent qu'il existe un règlement précis pour l'affichage publicitaire.

Fin de la réunion à 20h15